



## Toyota ajoute des modèles sur la liste des véhicules visés par le rappel sur le tapis de sol

Le 29 janvier 2010

Le 1<sup>er</sup> octobre 2009, nous avons [rapporté](#) que Toyota émettait un rappel sur certains modèles en raison d'un problème de pédale d'accélérateur qui était restée coincée sur le rebord du tapis de sol.

Hier, Toyota a [annoncé](#) [faites défiler la page Web] qu'elle ajoutait cinq modèles à ceux visés par le rappel relatif au tapis de sol. Voici la liste de ces modèles :

- Highlander 2008 à 2010
- Corolla 2009 et 2010
- Venza 2009 et 2010
- Matrix 2009 et 2010
- Pontiac Vibe 2009 et 2010

Toyota tente actuellement de trouver une solution. Les conducteurs doivent retirer tous les tapis de sol amovibles côté conducteur et NE PAS les remplacer par quelque autre tapis que ce soit jusqu'à ce que les réparations du rappel de sécurité aient été effectuées sur le véhicule. Les conducteurs doivent conserver le tapis de sol (et le placer dans le coffre). Une fois le rappel exécuté, seuls des tapis conçus précisément pour le véhicule et bien fixés devront être installés sur le sol côté conducteur.

PHH demeure en contact avec Toyota pour tous ses rappels, y compris le problème de blocage de l'accélérateur, et continuera de vous tenir au courant.